

Chers amis de la Catalogne,

Ce mois de mars a été, comme vous le savez, d'une grande intensité. Nous en retiendrons quatre thèmes : le « Catalangate », l'ANC, le procès contre la présidente du Parlement Laura Borràs et le retour éclair de la députée européenne Clara Ponsatí.

Pegasus ou le Catalangate

A la suite du scandale provoqué par la découverte du Citizen Lab, a été mise à jour l'affaire d'espionnage la plus importante de l'histoire, de par son ampleur et sa portée, puisque cet espionnage visait, en particulier, l'ensemble d'un mouvement démocratique au sein de l'État espagnol, au sein d'un État membre de l'Union européenne (UE). Les fortes réactions de protestation et les demandes d'explications ne se sont pas faites attendre. Mais tout aussi fortes ont été les réactions de l'État espagnol qui est allé jusqu'à remettre en question les résultats du Citizen Lab et qui n'a pas hésité à contrecarrer autant que faire se peut la procédure initiée par le Parlement européen (PE).

Néanmoins, à part la destitution de Paz Esteban, ancienne directrice du *Centro nacional de inteligencia*¹ (CNI) qui a reconnu que dix-huit personnes - sur les soixante-cinq citées par The Citizen Lab - avaient été espionnées avec l'autorisation judiciaire du *Tribunal supremo* espagnol, rien d'autre n'a été fait pour dégager des responsabilités, bien au contraire, car l'obstruction est systématique.

PEGA Inquiry, est la commission du Parlement européen chargée d'enquêter, dans l'Union européenne, sur l'usage des logiciels espions comme Pegasus. L'Espagne n'est pas l'unique pays concerné par ce problème et plusieurs missions ont déjà été organisées en Pologne, en Grèce, à Chypre ou en Hongrie. La commission leur impute, à tous, un usage illégal du logiciel espion Pegasus. Ce logiciel espion s'installe à distance dans les smartphones sans que le propriétaire ne s'en rende compte et il accède alors à toutes les données, photos, fichiers, courriels... qui y sont stockés. C'est une ingérence absolument intolérable dans l'intimité de la personne espionnée.

La Commission a pourtant été victime, dès le début, d'un boycott.

Le 6 octobre 2022, au cours de la séance de la Commission Pegasus du Parlement européen, dont l'objet était de vérifier des faits avec les députés européens catalans espionnés par Pegasus, le député européen du PP, Juan Ignacio Zoido, et celui de Ciutadans, Jordi Cañas, ont torpillé leur audition d'une façon telle qu'ils ont dû être rappelés à l'ordre. PEGA Inquiry, la commission du PE, soutenait la nécessité d'envoyer une mission à l'État espagnol, entre autres choses parce que cela n'avait pas de sens d'en envoyer dans d'autres pays et pas en Espagne.

¹ Service de renseignement et de contre-espionnage espagnol

Or, pour mettre en place ce type de mission il faut qu'une majorité politique le veuille. Au Parlement européen, les trois grands groupes politiques sont le PP européen, qui inclut le PP espagnol, le groupe socialiste, où se trouve le PSOE, et Renew qui inclut Ciudadans. Ensemble, ces groupes ont la majorité et ils se sont opposés par tous les moyens à l'envoi d'une mission en Espagne.

Finally, in January of this year, it was decided to send this mission on March 20 and 21, 2023. However, on the pretext that March 20 was a holiday in Madrid and that March 21 would be discussed the motion of censure of Vox at the *Congreso de los diputados*, no minister, no responsible of the CNI received the mission. On March 20, the European deputies members of the mission met at the Centre cultural Blanquerna, seat of the government in Madrid, with Catalan deputies of Junts, d'ERC and of the Cup, as well as with representatives of NGOs and journalists. The Catalan deputies denounced jointly the permanent boycott of the Spanish executive towards the investigation works as well as at the *Congreso* as at the Catalan Parliament, boycott which puts in evidence the flagrant lack of will of the Spanish State to unblock the situation.

On Tuesday March 21, the delegation of European deputies was received by the Secretary of State for European Affairs then at the *Congreso* where they were abandoned during two good hours in a room, during the duration of the debate on the motion of censure. All this constitutes an outrage to the European deputies and a total contempt of democracy. The European deputy of Vox, Jorge Buxadé, who was part of the mission, never, in fact, was there, Juan-Ignacio Zoido (PP) met three victims of Pegasus of Esquerra republicana de Catalunya (ERC): the president of the Generalitat Pere Aragonès, the councillor Meritxell Serret and Ernest Maragall. However, one can only regret that there was not, in the group of people spied on, victims of other political parties or organizations. The eurodeputy Zoido, during this meeting, made reference to supposed links between Russia and the former president Carles Puigdemont and compared the independentist movement with terrorism. This parallelism is extremely grave since, according to Marija Pejčinović, Secretary General of the Council of Europe, espionage with Pegasus could only be justified in extreme situations such as, for example, a terrorist jihadist threat. Consequently, this intention to suggest an analogy between the independentist movement and terrorism is clear and must be extirpated at the root.

Finally, in the list of failed meetings, it is necessary to cite the teleconference of March 28. The commission of the Defense of the *Congreso* Spanish was to be auditioned by the Commission PEGA Inquiry of the European Parliament in replacement of the meeting of March 21 in Madrid. This meeting was curiously cancelled because the interpreters of the European Parliament refused to work at a distance, on the pretext that the connections were bad.

Aquí el comentari de Carles Puigdemont i l'anunci de la anul·lació de la reunió: Commentaires de Carles Puigdemont et annonce de l'annulation de la réunion :

<https://twitter.com/KRLS/status/1640649613966278656>

This arrogant and contemptuous attitude of the Spanish State will allow the delegation of European deputies - precisely because of the evident lack of will of the Spanish State to collaborate - to better understand the scope of the scandal of espionage since the permanent boycott and

l'obstruction systématique révèlent que l'État espagnol ne respecte pas le droit européen. Cet outrage à la démocratie pourrait avoir des dérives inquiétantes.

Vous pouvez lire le projet de rapport de la rapporteuse Sophie in 't Veld de la commission PEGA Inquiry dans l'article suivant :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/informe-molt-dur-parlament-europeu-govern-espanyol-catalangate/>

L'Assemblea Nacional Catalana (ANC)

En tout premier lieu, une clarification : Jordi Pessarodona qui avait démissionné de son poste de vice-président, mais avait conservé celui de secrétaire national comme nous l'avions précisé dans le bulletin de février, a finalement renoncé à ce dernier poste pour raisons personnelles. Samedi 18 mars 2023, l'ANC a choisi, comme numéro deux de l'association, Núria Marín qui jouit d'une grande expérience en tant qu'activiste indépendantiste.

Cependant, certaines voix discordantes se font entendre publiquement et mettent en évidence des divergences d'opinion, divergences obligatoires dans une association transversale comme l'Assemblea. L'ANC France pense que ces tensions enrichissent un débat absolument nécessaire dans un projet comme celui de l'avenir de l'association.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait eu, de la part du comité permanent, des attitudes et des pratiques inadmissibles du point de vue du fonctionnement démocratique. Mais cela est en train d'être réglé grâce à la volonté de tous, conscients que l'existence de l'association dans le sein du mouvement indépendantiste est d'une importance capitale.

Je vous propose de lire (en catalan) le dernier communiqué publié :

« Le secrétariat national a approuvé la nouvelle Feuille de route de l'Assemblea qui sera soumise à vote entre le 18 et 24 mai prochain et présentée le 18 juin prochain à l'Assemblée générale ordinaire. L'association constate un changement de cycle après une étape de démobilisation et elle encouragera toute nouvelle offensive indépendantiste.

Le document précise que la mobilisation soutenue et la cohérence de l'ANC ont maintenu allumée la flamme de l'indépendantisme pendant les années de démobilisation. La lutte se resserre autour de trois secteurs : le secteur civil, le secteur institutionnel et le secteur international, avec des initiatives telles que la Liste civile ou le Pacte national du mouvement civil pour l'indépendance.

En même temps, la Feuille de route souligne la nécessité de refuser toute forme d'autonomisme et tout pacte avec le gouvernement de l'État espagnol ou avec les partis à l'origine de l'application en Catalogne de l'article 155 (de la constitution espagnole).

Nous continuerons à vous informer chaque mois des avancées de la Conférence nationale afin que vous puissiez voter en connaissance de cause l'an prochain.

Vous pouvez également consulter le site web de l'Assemblea : <https://assemblea.cat/> et écouter les discours de clôture de la Conférence nationale du mouvement civil indépendantiste qui s'est tenue les 11 et 12 mars dernier : <https://www.youtube.com/watch?v=Zb-GdnpHnGM>

Le verdict du procès contre Laura Borràs

Le Tribunal supérieur de justice de Catalogne (TSJC) a prononcé son verdict - décision non définitive - dans le procès contre Laura Borràs, présidente du Parlement de Catalogne, suspendue de ses fonctions depuis le 28 juillet 2022. Elle a été condamnée à 4 ans 6 mois et un jour de prison, 13 ans d'interdiction d'exercer une fonction publique et 36.080 euros d'amende pour des délits de prévarication et de faux en écriture accusée d'avoir, de manière illégale, signé des contrats au nom de l'Institució de les Lletres Catalanes (ILC) quand elle en était la directrice de 2013 à janvier 2018. La magistrate María Jesús Manzano n'a pas voté la peine demandée car elle a considéré que Laura Borràs n'aurait pas dû être condamnée pour faux en écritures, délit comportant une peine de prison. Ce même tribunal, qui l'a condamnée, a d'ailleurs demandé une grâce partielle sur la peine d'incarcération, ce qui pourrait être interprété comme la preuve que la peine est disproportionnée, à moins que ce ne soit une manoeuvre pour maintenir sur Laura Borràs une épée de Damoclès, manoeuvre qui, de fait, déplace la décision sur le pouvoir exécutif.

L'affaire est complexe tant du point de vue juridique que du point de vue politique. D'après Gonzalo Boye, avocat de Laura Borràs dans cette affaire, il y a eu de nombreuses atteintes aux droits fondamentaux : singulièrement, une atteinte au droit à un juge indépendant et impartial - il n'aura échappé à personne que le juge Barrientos, président du TSJC, n'est pas impartial vis à vis de l'indépendantisme -, une atteinte au droit à la présomption d'innocence et une atteinte au droit de se défendre. Ce dernier droit, en particulier, a été bafoué à la suite de l'accord passé entre le ministère public et les deux autres accusés, Isaías Herrero et Andreu Pujol. Alors que durant toute la procédure les défenses des trois accusés avaient partagé une même stratégie, trois jours avant le début du procès les deux accusés cités ont accepté d'incriminer la présidente en échange de leur innocence, ainsi qu'on a pu le vérifier lors du prononcé du verdict. Il a également été porté atteinte au droit à un procès avec des garanties entre lesquelles se trouve la chaîne de contrôle des preuves, chaîne de contrôle qui n'a pas été appliquée et, de ce fait, la véracité des preuves, en particulier les courriers électroniques qui figurent au procès-verbal, ne peut être assurée.

Laura Borràs est condamnée pour avoir fractionné plusieurs contrats de marchés publics lorsqu'elle dirigeait l'ILC afin de pouvoir les attribuer à Isaías Herrero, le total de ces marchés publics s'élevant à 335 700,29 euros, TVA incluse. Singulièrement, la sentence souligne qu'il n'existe qu'un seul délit de prévarication administrative, une unique décision adjudicataire d'un unique contrat administratif supposé avoir été fractionné en 18 contrats. Et toute la question repose sur cette interprétation : un seul contrat fractionné en 18 contrats ou 18 contrats différents, chacun avec son propre objet. Le verdict conclut à un seul contrat. Mais Laura Borràs a expliqué devant la cour que tous et chacun des services informatiques commandés à Isaías Herrero avaient un objet propre et, par conséquent, ils ne pouvaient être réunis en un seul contrat. Cette décision est capitale parce que le délit de prévarication retombe dans la seconde option et il ne demeure que des doutes de légalité administrative, mineurs et sans conséquences pénales.

C'est une décision complètement insolite car il n'y a aucun précédent en la matière de quelqu'un ayant été emprisonné pour des faits semblables.

Les deux délits pour lesquels elle a été mise en examen, faux en écriture et prévarication interrogent de par leur faiblesse. Le premier - qui comporte une peine d'emprisonnement - a

fait l'objet d'un vote contraire et d'une demande de grâce partielle. Le second a été très critiqué compte tenu de l'interprétation douteuse qui a été faite des déclarations des témoins manipulés par le ministère public.

La condamnation à 4 ans 6 mois et un jour de prison, 13 ans d'interdiction d'exercer une fonction publique et 36 080 euros d'amende est absolument démesurée.

Vous trouverez des informations complémentaires en cliquant sur le lien suivant :

https://www.elnacional.cat/ca/opinio/laura-borras-haura-finalment-absolta-xoan-anton-perez-lemma_1001499_102.html

et ici à partir de la minute 39'30'' :

<https://www.vilaweb.cat/podcast/retorn-ponsati-sentencia-borras-tertulia-proscrita-vicent-partal/>

Néanmoins, et d'après le prononcé du verdict, il n'y a pas eu de détournement de fonds, ni d'enrichissement personnel, ni de préjudice pour l'administration. Autrement dit, il n'y a pas eu corruption. Pour qu'il y ait corruption, il doit y avoir un bénéfice économique personnel. Le verdict reconnaît également que les travaux, objets du délit, ont été menés à terme de manière correcte et pour un prix inférieur au prix du marché.

Par conséquent, Laura Borràs devrait récupérer ses fonctions de présidente du Parlement de Catalogne.

C'est une décision totalement insolite, également du point de vue politique, puisque la reconnaissance de la disproportion de la peine par le tribunal lui-même (vote contraire et demande de grâce partielle) et la réduction de la condamnation qui en résulte surprend. Cette décision ne fait qu'ouvrir sur des interrogations touchant le caractère politique de cette affaire.

Plus le temps passe et plus nombreuses sont les voix qui dénoncent un cas de « guerre juridique » - *lawfare*- caractéristique, dont les éléments sont l'investigation prospective, le récit médiatique, un tribunal partial, des témoignages douteux et un verdict disproportionné.

L'affaire Borràs commence avec une investigation prospective. Il n'existait aucun fait délictueux justifiant une enquête, mais celle-ci a néanmoins été ouverte à la chambre d'instruction n° 9 de Barcelone à la suite d'écoutes téléphoniques concernant Isaiás Herrero, surveillé pour trafic de drogue et fausse-monnaie, délits desquels celui-ci s'est déclaré coupable fin 2019. Le nom de Laura Borràs est apparu à côté de celui d'Isaiás Herrero dans un courriel échangé avec une tierce personne dans lequel Isaiás Herrero l'informait, par hasard, qu'il avait réalisé quelques travaux d'informatique pour l'ILC. Quoi qu'il en soit, ces courriels ont été obtenus à la suite d'une enquête prospective dont les termes de recherche étaient « Borràs » ou « Laura Borràs ».

Le 27 novembre 2018, les Mossos d'Esquadra ont réalisé une perquisition chez Isaiás Herrero. Cette perquisition avait été autorisée par cette même chambre d'instruction n° 9 de Barcelone mais, à ce moment-là, et depuis janvier 2018, Laura Borràs ne pouvait être jugée que par le TSJC² et, par conséquent, cette enquête n'aurait jamais dû être effectuée puisque la chambre

² Dans l'État espagnol, la situation juridique n'est pas la même pour tous. Certains citoyens (parlementaires, membres du gouvernement central ou des autonomies, magistrats, juristes de certains organes de l'Etat ou des autonomies...) ne dépendent pas des juridictions ordinaires, mais de juridictions particulières. Cela s'appelle *el aforamiento*. C'est le cas pour Laura Borràs, présidente du Parlement de Catalogne qui ne peut être jugée que par le TSJC.

d'instruction n'était pas compétente. Au cours de cette perquisition des courriers électroniques échangés entre Isaiás Herrero et Laura Borràs ont été obtenus, lesquels ont été incorporés en tant que preuves écrites. Mais, et cela constitue une autre illégalité, compte tenu de l'incompétence de la chambre d'instruction, le matériel obtenu ne peut constituer une preuve admissible lors d'un rendu de verdict.

Ces irrégularités constituent des causes de nullité, comme l'affirme le juriste Xoán Antón Pérez Lema. De plus, et comme nous l'avons expliqué dans l'analyse juridique, le suivi des éléments de preuve n'a pas été appliqué - une atteinte de plus - et cela engendre des doutes sur la véracité des preuves citées, autrement dit, des courriels mentionnés rejetés par la défense de Laura Borràs.

La phase du récit médiatique : Dans l'affaire Laura Borràs, ce sont quatre années et demi d'accusations infondées, d'hypothèses, d'insinuations dans le but de dénigrer et de discréditer sa réputation. Dans la « guerre juridique » aussi il y a un tribunal partial qui ne garantit pas un procès équitable - tribunal présidé par Barrientos - et des témoins achetés/manipulés - peine de prison réduite des deux tiers - qui essaient de démontrer à travers leurs déclarations ce que les preuves n'ont pas réussi à prouver. Finalement, des peines disproportionnées parachèvent la procédure.

Pour l'ANC, il s'agit d'une persécution politique dont l'objectif est de détruire et d'éliminer politiquement l'ancienne directrice de l'ILC, actuelle députée de Junts et présidente du Parlement de Catalogne.

Vous pouvez compléter l'information à travers les liens suivants :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/sentencia-laura-borras-condemna-presos-inhabilitacio/>

La vidéo de la plaidoirie : <https://www.vilaweb.cat/noticies/laura-borras-en-lallegat-final-arribo-aqui-amb-una-condemna-ja-complerta-se-mha-linxat/>

et l'émission « Elfaxde8TV » du 1er avril 2013 : <https://www.8tv.cat/capitol/661>

Enfin, il faut se souvenir que Laura Borràs est également présidente de Junts, et Junts est un parti qui inclut des groupes et des groupuscules de personnes très différentes aux sensibilités multiples, lesquelles se positionneront en fonction de la figure de Laura Borràs.

Le retour surprise de la députée européenne Clara Ponsatí à Barcelone, un acte puissant de souveraineté politique

Rappelons les faits. La députée européenne Clara Ponsatí est arrivée à Barcelone en voiture mardi 28 mars 2023. L'après-midi (17h00), elle a tenu une conférence de presse au Collège des journalistes de Catalogne et, en sortant, elle s'est dirigée à pied au Bureau du Parlement européen des députés indépendantistes catalans. Sur le chemin de son bureau, elle a été arrêtée par un agent des Mossos d'Esquadra qui, bien que la conseillère en exil lui ait montré sa carte de députée européenne faisant mention de son immunité parlementaire, l'a priée instamment de le suivre à la Cité de la justice. Après être restée au tribunal de permanence environ cinq heures, elle est sortie libre munie d'une convocation lui enjoignant de se présenter à Madrid devant le juge Llarena le 24 avril 2023. Le lendemain elle est retournée à Bruxelles où se tenait une séance plénière du Parlement européen.

Voici les faits, des faits dont la dimension va bien au-delà de la simple chronologie des événements mentionnés.

D'une part, Clara Ponsatí était accusée de désobéissance, délit non puni d'une peine d'emprisonnement mais d'amendes ou d'interdiction d'exercer une fonction publique. D'autre part, l'une des immunités dont bénéficient les députés européens est leur protection lors de leurs déplacements vers des lieux de leur activité parlementaire. Sa détention, en conséquence, est illégale car la conseillère se rendait au Born, au Bureau du Parlement européen des députés indépendantistes catalans, et parce que, de toute façon, un député européen ne peut être arrêté dans l'exercice de ses fonctions. De même, elle a été détenue, nous ignorons si sur ordre du *Tribunal supremo* ou si sur ordre du ministère catalan de l'Intérieur. Ce qui est important, c'est la photo de la conseillère Ponsatí montrant à l'agent des Mossos en train de la détenir sa carte de députée européenne sur laquelle est fait mention de son immunité, puis la suite donnée à sa détention, c'est-à-dire Clara Ponsatí accompagnée de son avocat Gonzalo Boye montant dans le véhicule de l'agent qui les emmène en direction de la Cité de la Justice. Ces images sont la preuve qu'en Espagne on ne respecte ni l'immunité parlementaire, ni le droit européen. Nous, nous le savions, mais l'Europe avait besoin d'une preuve tangible, et cela, avant que le Tribunal de l'Union européenne ne statue sur l'immunité du président Carles Puigdemont, du conseiller Toni Comín et de la conseillère Clara Ponsatí (probablement avant l'été). Les députés européens catalans espèrent surtout que cette décision confirmera par écrit que l'immunité dont ils bénéficient les protège également sur le territoire de l'État espagnol.

Ces images s'adressent principalement à l'Europe mais également à l'État espagnol et à son gouvernement. En Europe, pour montrer que le président Puigdemont et le conseiller Comín courent tous deux un risque élevé de détention et, dans leur cas, également un risque d'emprisonnement s'ils se rendent en Espagne car, dans l'État espagnol, il y a un ordre de détention toujours en vigueur à l'encontre des députés européens catalans. Par conséquent, l'État espagnol se trouve en totale opposition avec l'Union européenne. En effet, le Conseil de l'Europe et de nombreux organismes de l'ONU ont mis en garde, à plusieurs reprises, l'État espagnol sur ses défaillances démocratiques. Car le droit européen prime sur le droit national, et, en cas de litige, c'est le droit européen qui prime. Avec ces images, Clara Ponsatí dénonce publiquement la réalité espagnole et force le Parlement européen, à travers Roberta Metsola, à réagir. A ne plus se cacher. Ces images disent aussi, à tous les acteurs politiques, vous êtes démasqués, publiquement et politiquement, démasqués.

Son retour a été par conséquent un acte puissant de souveraineté politique dont nous pourrons observer les conséquences dans les mois prochains.

Je vous invite à écouter la « Tertúlia proscrita » : le retour de Ponsatí et le verdict contre Borràs.

<https://www.vilaweb.cat/podcast/retorn-ponsati-sentencia-borras-tertulua-proscrita-vicent-partal/>

Merci beaucoup pour votre soutien et votre engagement.

Visca Catalunya lliure!

L'Equip de Coordinació ANC França